

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n<sup>o</sup> 969)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 396 à 410

présentés par  
M. Vidalies  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 16**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 de cet article :

« Une convention ou un accord collectif de branche étendu ou par une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement, fixe, ... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La fixation des conditions de dépassement du contingent annuel d'heures supplémentaires dans le cadre d'un accord collectif de branche étendu, assurant une négociation plus équilibrée entre les représentants du patronat et les organisations syndicales représentant les salariés, peut mieux prendre en compte les conditions de protection de la santé et de la sécurité des salariés, notamment en matière de repos compensatoire et d'assurer une plus juste rémunération appliquée dans l'ensemble de la branche.

Confier la fixation des conditions du repos compensatoire et de la majoration de rémunération à la négociation d'entreprise, va entraîner des disparités de mise en œuvre des dispositions sociales en matière de contrepartie des heures supplémentaires effectuées au de-là du contingent d'heures supplémentaires d'une entreprise à l'autre qui deviendront des éléments de concurrence.

Et à défaut d'existence d'un accord de branche étendu, un accord collectif d'entreprise ou d'établissement qui fixe le contingent annuel d'heures supplémentaires peut également définir les contreparties pour les salariés.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> de M. Vidalies  
Adt n<sup>o</sup> de M. Sirugue  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gille  
Adt n<sup>o</sup> de M. Mallot  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Hoffman-Rispal  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Iborra  
Adt n<sup>o</sup> de M. Juanico  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Lemorton  
Adt n<sup>o</sup> de M. Liebgott  
Adt n<sup>o</sup> de M. Ménard  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gorce  
Adt n<sup>o</sup> de M. Muet  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Coutelle  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Fioraso  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dolez